

Guide des Services de la Commune pour les enfants et les jeunes

Accueil
périscolaire



Les activités
sportives



Croq'Loisirs

Restaurant
scolaire

La journée
du mercredi

Médiathèque

Pour les jeunes

L'Etat d'esprit

L'ensemble des services accueillant les enfants et les jeunes s'inscrit dans le Projet Educatif de Territoire (PEDT) établi pour 3 ans, de 2024 à 2027.

Ce projet est le fruit d'un travail de concertation avec les différents acteurs partis prenants de l'éducation des enfants (parents, enseignants, élus, animateurs, cuisinier, associations du territoire, MSA, CAF, Education Nationale) afin de co-construire le projet, se rencontrer, être en lien, pour favoriser ensuite le « faire ensemble ».

Les grands objectifs éducatifs poursuivis sont les suivants :

Permettre à l'enfant et au jeune de

s'approprier et agir sur le cadre commun favorable à son développement
① physique et cognitif

s'ouvrir aux autres, au monde et à la nouveauté
②

Pour

s'initier à leur future citoyenneté
③

favoriser à la fois le vivre ensemble et son épanouissement personnel.

Pour 2025-2026 :

Le Projet la « Clé des champs, pour manger mieux » (P.15)

En 2025, la commune est accompagnée par deux associations qui interviennent conjointement auprès de l'équipe de restauration scolaire et six classes des écoles, pour les accompagner vers une alimentation saine et durable, bio & locale.

Bioconsom'acteurs, intervient en classe à la rentrée (parcours pédagogique autour de la saisonnalité des fruits et légumes, l'origine des aliments et leur production, etc.). L'association des producteurs et productrices bio de la Mayenne, le CIVAM BIO 53, accompagne l'équipe de restauration et emmène les classes visiter la ferme de la Grande Goderie à St-Ouen-des-Toits en octobre 2025 (production de lait, céréales et fabrication du pain).

Poursuite du dispositif cantine à 1 € en place depuis septembre 2023 (p.15)

Réservé aux familles au QF < 1000, ce dispositif national permet aux familles de payer le repas 1 € maximum, et l'Etat verse une aide de 3 € par repas à la commune. Avec l'engagement de la commune à respecter la loi Egalim (50 % de produits de qualité dont 20% de produits Bio minimum) et à renseigner l'outil « ma cantine.fr », cette aide de l'Etat est passée à 4 € par repas. En dehors du dispositif, le repas est facturé aux familles 4,10 €.

Accueil périscolaire au pôle enfance mais aussi à l'école les Mille Mots (p.10)

Le pôle enfance est le lieu d'accueil principal. Mais il ne suffit pas pour accueillir l'ensemble des enfants après l'école. Les enfants de TPS jusqu'au CE1 de l'école les Mille Mots sont accueillis dans les locaux de l'école jusqu'à 17h15. Cette année le hall de la maternelle et le hall de l'école élémentaire seront utilisés.

Nouveau sport périscolaire pour les CE2-CM le lundi (P.11)

Tous les enfants à partir de la MS ont accès à une séance de sport périscolaire dans la semaine (sur inscription) : toujours du sport découverte pour les plus jeunes et en nouveauté « Le Multisport » le lundi pour les CE2-CM.

Le Mercredi : des activités réservées pour les plus grands ! (P.12)

Dans le cadre du Plan Mercredi, l'objectif est toujours de proposer des activités variées et de qualité sur cette journée pour l'ensemble des enfants scolarisés à partir de 3 ans. Les enfants seront répartis par groupe d'âge, et des animations spécifiques seront organisées pour les plus grands (CM). Plus d'informations à la rentrée.

La jeunesse : reprise des activités (P.18)

Des temps de rencontres et d'activités vont être de nouveau proposés aux jeunes (CM2-3ème) cette année. Pendant les vacances scolaires, mais aussi ponctuellement en périodes scolaires. Plus d'informations à la rentrée.

Tout au long de l'année, les points suivants tiennent une place importante dans l'accueil au quotidien et les projets d'activités :

- La formulation claire des règles de vie, leur respect et leur évolution si besoin ;
- l'exercice physique et la pratique sportive : les trajets quotidiens et les activités sportives périscolaires y contribuent ;
- la pratique de l'anglais dans le cadre du « Plan langue » ;
- une ouverture sur le monde au travers des activités du mercredi, des vacances et des diverses animations.

Organisation des services et Règles de vie collective

En l'absence de Noëlle Bertron, Yann Daoudal assure la direction des services périscolaires, avec l'appui de Lucie Chudeau, directrice adjointe et Mélina Guesnerie assure la direction de Croq' loisirs. Audrey Rouillon est responsable du restaurant scolaire, repas et service.

Le règlement intérieur est disponible dans ce livret en pages 20 à 23.

Vous recevrez, dans les cartables de vos enfants après la rentrée, le « **Guide de bonne conduite et règles de vie des services périscolaires et du restaurant scolaire** ». Il contient les engagements des encadrants, de vous parents et des enfants qui, s'ils sont respectés, permettront aux différents temps collectifs de se dérouler au mieux.

Les projets pédagogiques proposés par les animateurs seront disponibles auprès de ces derniers. N'hésitez pas à les demander pour les consulter.





Les services périscolaires

Ouverts les semaines scolaires

Pour les enfants scolarisés sur la commune et inscrits auprès de la Mairie.

L'organisation générale les semaines scolaires	page 8
Les lieux et les agents	page 9
Accueil périscolaire « Passerel' Loustics »	page 10
Activités sportives ⓘ	page 11
La journée du mercredi ⓘ	Page 12
Restaurant scolaire ⓘ	page 14

ⓘ = services accessibles sur inscription via le Portail Citoyen (accès par le site internet de la Commune) ;

- Activités sportives et accueil du mercredi avant le jeudi minuit pour la semaine suivante ;
- Restaurant scolaire avant la veille 13h pour le repas du jour
Exemple : jusqu'à 13h le dimanche pour le repas du lundi midi.

Si besoin, un ordinateur est à disposition dans le hall de la Mairie, accessible aux heures d'ouverture de la Mairie avec accès internet et imprimante

Icône « Portail Citoyen » à droite sur le site de la Commune

The screenshot shows the footer of a website with the following structure:

- Infos pratiques
- LAVAL AGGLO
- LAVAL AGGLO
- RESTAURATION SCOLAIRE
- RESTAURATION SCOLAIRE
- ACCÉDER AU PORTAIL CITOYEN
- PORTAIL CITOYEN (highlighted with a green oval and a black arrow)
- COORDONNÉES DE LA MAIRIE

Mairie du Bourgneuf-la-Forêt
45 rue Principale 53410 Le Bourgneuf-la-Forêt
Tél. 02.43.37.71.08

En cas de difficultés, contactez le secrétariat de la Mairie

L'organisation générale pendant les semaines scolaires

	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
7h ↓ 8h30 ↓ 11h45 ↓ 13h30 ↓ 16h15/30 ↓ 19h	Accueil périscolaire matin - Pôle Enfance Et trajet vers les écoles		Ecole	
		Restaurant scolaire - Salle des Fêtes Trajets et services		
		Ecole		
	Trajet écoles / Pôle Enfance et/ou Accueil périscolaire soir ou sport			18h30

⚠ Fermeture à 18h30 le vendredi

	Lundi	Mardi	Jeudi
16h15 / 16h30	Prise en charge des enfants par les parents ou Trajet école / Pôle Enfance.		
16h45	Départ du Pôle Enfance vers la salle des sports		
Sport	17h-18h	17h-17h45	17h15–18h
Salle Polyvalente	Multisport CE2 - CM	Sport Découverte CP - CE1	Sport Découverte MS - GS

L'organisation générale pendant les semaines scolaires

Mercredi	Lieux
7h30 ↓ 9h ↓ 12h ↓ 13h30 ↓ 15h30 ↓ 17h ↓ 18h30	Péri matin Activité matin Repas Activité Après-midi 1 Activité Après-midi 2 Péri soir
	Pôle Enfance
	Pôle Enfance
	Restaurant scolaire
	Pôle Enfance
	Pôle Enfance
	Pôle Enfance

⚠ le mercredi 13 mai 2026
 l'accueil sera exceptionnellement fermé
 L'équipe sera en journée pédagogique

Plan Mercredi

Le « Plan Mercredi » est un partenariat avec la CAF.

Ce dispositif instaure le suivi d'une « Charte Qualité » et un quota d'encadrement :

- 1 adulte pour 10 enfants de moins de 6 ans
- 1 adulte pour 14 enfants de plus de 6 ans.

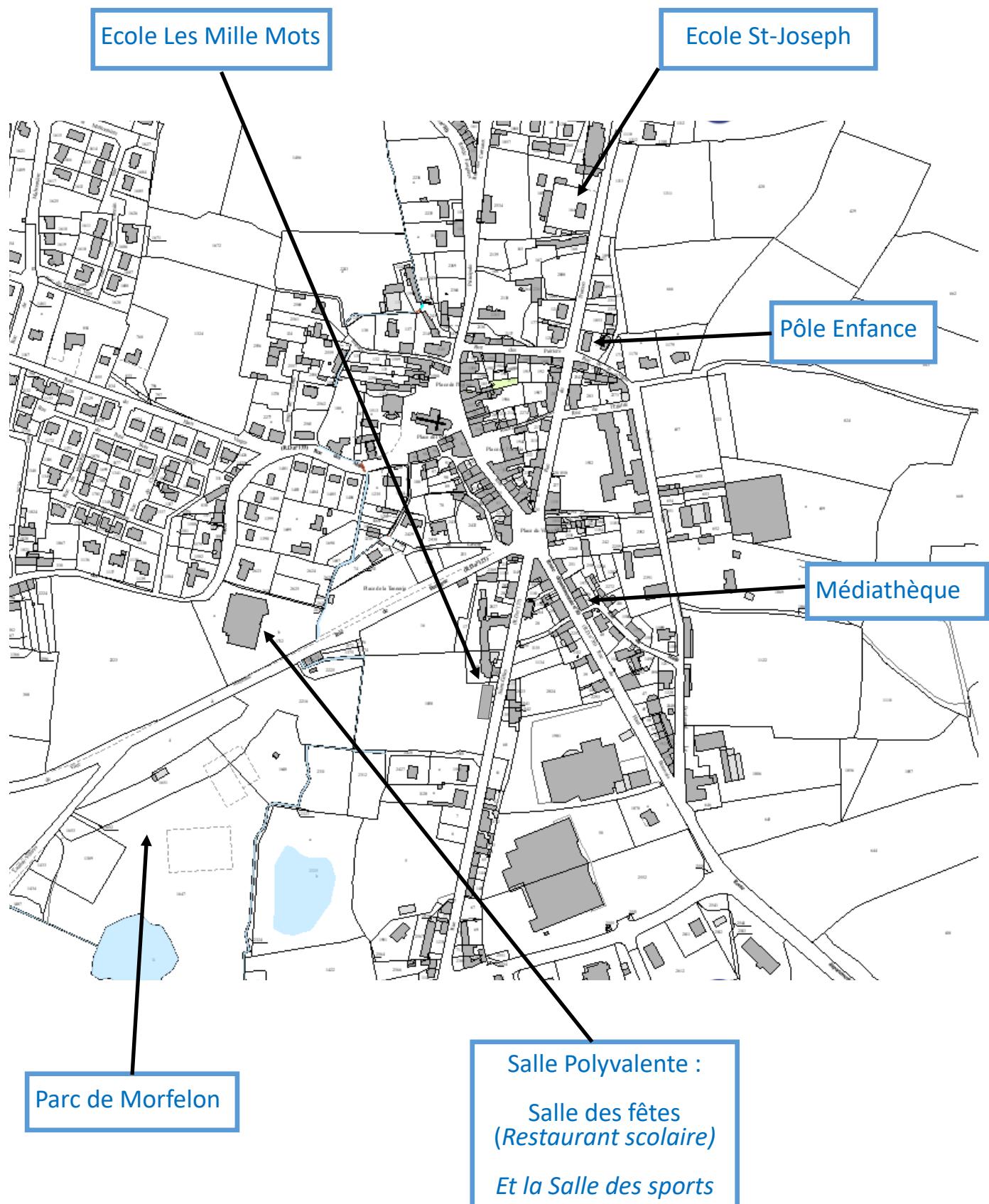


Cela permet une meilleure qualité d'encadrement et donc des activités plus nombreuses et variées. : groupe d'âge, partenariats avec les associations locales ou la médiathèque ...

La commune bénéficie également de subvention de la CAF, afin de financer l'achat de matériel.

• Les services périscolaires

Les lieux



• Les services périscolaires

Les trajets

Les enfants se déplacent à pied d'un lieu à l'autre, quel que soit le temps.

Pour que les trajets se passent au mieux :

- Préférer un cartable à porter sur le dos, les enfants auront les mains libres et plus de place sur le trottoir ;
- Penser aux vêtements pour protéger les enfants de la pluie ou du soleil ;
- et aux chaussures adaptées à la marche.

Les Agents :

La Restauration Scolaire et les Services Scolaires et Périscolaires



Isabelle DURAND, Audrey ROUILLOON



Patricia FOURNIER, Georgina PEARCE, Mélina GUESNERIE



Florence GARCIA Yann DAOUDAL Jennifer MONTES Maud COMMERÉ

Les responsables du service Animation

La Médiathèque



Yann DAOUDAL

Responsable périscolaire en l'absence de
Noëlle

Noëlle BERTRON

Mélina GUESNERIE

Lucie CHUDEAU

Tara GOMBERT

Responsable Croq'Loisirs
en l'absence de Noëlle

Adjointe périscolaire

• Les services périscolaires

⇒ Accueil périscolaire «Passerel'Loustic» matin et soir



Pour les enfants scolarisés au Bourgneuf-la-Forêt.

Les Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi. Sans inscription.

Quoi ? Un espace pour jouer, se détendre, se défouler en attendant l'école ou les parents sous l'œil bienveillant des animateurs.

Quand ? **Les Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi**

Ouverture à 7h00

heure d'arrivée libre au Pôle enfance

8h10 : départ pour l'école Les Mille Mots

8h15 : départ pour l'école Saint-Joseph

Le matin

heure de départ libre

Pour les TPS au CE1 école Mille Mots de 16h25 à 17h à l'école puis à partir de 17h15 au Pôle Enfance

Le soir

Pour les CE2 - CM école Mille Mots à partir de 16h35 au Pôle Enfance

Pour l'école St Joseph, à partir de 16h45 au pôle enfance

Fermeture à 19h les lundi, mardi et jeudi

Fermeture à 18h30 le vendredi

Où ?

Au Pôle Enfance, 23 rue du Trianon

A l'école « Les Mille Mots » 11 et 15 Rue Saint Gilles

📢 le mardi 2 septembre
2025 : fermeture exceptionnelle à 18h15 pour cause de réunion d'équipe

L'équipe : 3 personnes le matin (Lucie, Mélina, Maud)

9 personnes le soir (Yann, Lucie, Mélina, Georgina, Florence, Patricia, Jennifer et Maud)

Tarifs : Matin : 1.85€ ou 1.75€ si non imposable

Soir : 1.85€ ou 1.75€ si non imposable

Contact :

Lucie Chudeau au 02.43.90.98.32 / 06.20.82.39.56

accueilloisirsbourgneuf.la.foret@orange.fr



• Les services périscolaires

⇒ Les activités sportives périscolaires

Sur inscription dans la limite des places disponibles.



Pour les enfants scolarisés au Bourgneuf-la-Forêt.

Inscription à la séance au plus tard le jeudi soir minuit précédent via le site internet de la commune onglet Portail Citoyen.



Quoi et Quand ?



Lundi	17h00 *	- 18h00 :	Multisport CE2/CM
Mardi	17h00 *	- 17h45 :	Sport découvertes CP/CE1
Jeudi	17h15 *	- 18h00 :	Sport découverte MS/GS

* Après l'école, si besoin, les enfants peuvent être pris en charge par les animateurs jusqu'au démarrage de l'activité, sans surcoût.



Où ? 17h00 ou 17h15 : démarrage de l'activité à la Salle des Sports
17h45 ou 18h : fin d'activité à la Salle des Sports

Tarifs : 1.85€ la séance ou 1.75€ (non imposable)

Contact : Yann Daoudal au 06.20.82.46.36
ou par mail à
accueilloisirsbourgneuf.la.foret@orange.fr



• Les services périscolaires

⇒ Accueil de la journée du mercredi

Qui ? Pour les enfants de 3 ans révolus à 11 ans.

 Sur inscription au plus tard le jeudi soir précédent jusqu'à minuit via le site internet de la Commune (onglet Portail Citoyen).

Quoi ? Sur chaque créneau une activité autour d'un thème ou du temps libre et repos, sera proposée aux enfants répartis par groupe d'âges. Ex. : activités manuelles, découverte de sports, sortie médiathèque, interventions extérieures...

Une sieste est proposée aux petits (prévoir plaid)

Nouveauté 2025/2026 : activités spécifiques pour les CM.

Où ? Au Pôle Enfance

Quand ? Plusieurs créneaux indépendants et cumulables :

L'activité du matin : 9h00-12h00

9h démarrage du temps animé (arrivée de 8h50 à 9h00)

12h départ du pôle enfance (arrivée/départ de 11h50 à 12h00)

Les activités de l'après-midi

Créneau d'activité 1 : 13h30-15h15

Créneau d'activité 2 : 15h30-17h00

13h30 démarrage du temps animé 1 (arrivée/départ de 13h20 à 13h30)

15h30 démarrage du temps animé 2 (arrivée/départ de 15h20 à 15h30)

17h00 fin du temps animé (départ des enfants de 17h00 à 17h10)



Tarifs ?

- **activité matin : 3,70 € ou 3,50 € (si non imposable) ;**
- **activités après-midi, chaque créneau : 1,85 € ou 1,75 € (si non imposable) ;**

• Les services périscolaires

⇒ Services associés - journée du mercredi

Sur inscription au plus tard le jeudi soir précédent jusqu'à minuit via le site internet de la Commune (onglet Portail Citoyen).

Accueil :

Le Matin arrivée libre de 7h30 (ouverture) à 8h50

Le Soir départ libre de 17h10 à 18h30 (fermeture)

Tarif : 1,85€ ou 1,75€ (si non imposable) matin ou soir.

Repas : Repas servi au Restaurant scolaire de 12h à 13h30

12h départ du pôle enfance et 13h20 retour au pôle enfance

Tarif : 4,10 € le repas pour tous.



⚠ le mercredi 13 mai 2026
l'accueil sera exceptionnellement fermé
L'équipe sera en journée pédagogique

L'équipe: 3 animateurs sur la journée (Yann, Lucie, Mélina)

2 personnes au repas (Audrey, Maud)

Contact : Lucie Chudeau au 02.43.90.98.32

ou 06.20.82.39.56

accueilloisirsbourgneuf.la.foret@orange.fr

Ou Yann Daoudal au 06.20.82.46.36



• Les services périscolaires

⇒ Restaurant scolaire



Pour les enfants scolarisés au Bourgneuf-la-Forêt.

Sur inscription



Les **lundi, mardi jeudi et vendredi** :
au plus tard la veille jusqu'à 13h pour le lendemain.

Le mercredi : au plus tard le jeudi soir précédent jusqu'à minuit

Quoi ? . un temps de trajet entre les écoles et le restaurant scolaire ;

- des repas faits maison, avec des produits frais, principalement locaux et bio ;
- des menus équilibrés et variés ;
- un temps d'apprentissage du goût, de l'autonomie, du non gaspillage, de l'origine des produits cuisinés ;
- un travail d'équipe sur l'encadrement de ce temps.



Quand ? Tous les jours du lundi au vendredi :



- de 11h45 à 13h30 (lundi, mardi, jeudi et vendredi);
- de 12h à 13h30 le mercredi

Où ? Restaurant scolaire - Salle des fêtes (Route de Vitré)

• Les services périscolaires

⇒ Restaurant scolaire

Le restaurant scolaire du Bourgneuf-la-Forêt, cantine pilote sur le territoire de Laval Agglo avec ses 36 % d'aliments bio et de qualité (loi EGALIM) et la préparation sur place en fait maison des repas, est accompagné en 2025 par le CIVAM BIO 53 pour continuer à progresser dans sa démarche de qualité et de durabilité.



L'Equipe : 8 personnes (Audrey, Isabelle, Patricia, Georgina, Mélina, Florence, Jennifer et Maud)



Tarif : Lundi Mardi Jeudi Vendredi

- ⇒ 4.10 € si QF > 1000 €
- ⇒ 1.00 € si 800€ < QF ≤ 1000€
- ⇒ 0.90 € si QF ≤ 800€

Possible grâce à l'aide de l'Etat de 4€ versée à la Commune

Mercredi

- ⇒ 4.10€ le repas pour tous

Contact : Audrey Rouillon au 02.43.37.12.00 ou 06.13.70.00.29 ou restaurantscolairebgf@orange.fr

Les activités extrascolaires : SOMMAIRE

Qui ? Pour les enfants et les jeunes domiciliés sur la commune ou dont les parents travaillent sur la commune. Ouvert aux enfants hors commune en fonction des places disponibles.



Croq' Loisirs

Page 17

OUVERT

- Vacances de la Toussaint : du 20 octobre au 31 Octobre 2025
- Vacances de Noël : le 22 et 23 Décembre 2025
- Vacances d'hiver : du 16 au 27 février 2026
- 1^{ère} semaine des vacances de printemps : du 13 au 17 avril 2026
- Vacances d'été : dernière semaine d'Août avant la reprise (à préciser)

FERMÉ

- Vacances de Noël : du 24 décembre 2025 au 2 janvier 2026
- 2^{ème} semaine des vacances de printemps : du 20 au 24 avril 2026
- Pont de l'ascension (vendredi 15 mai 2026)
- Vacances d'été : du 6 Juillet au 21 août 2026

Pour le mois de juillet, depuis 2023, la commune signe une convention avec la commune de Saint-Ouen-Des-Toits pour l'accueil des enfants du Bourgneuf-la-Forêt.



Parmi les kangourous



• Les activités extrascolaires

Pendant les vacances scolaires

=> Croq' Loisirs - Accueil de Loisirs 3 - 11 ans

Qui ? Pour les enfants de 3 ans révolus à 11 ans.

Sur inscription, jusqu'à 10 jours avant le début des Vacances, excepté pour les grandes vacances d'été où une date butoir est fixée en coordination avec Saint-Ouen-Des-Toits pour l'accueil de juillet et fin août

Quoi ? Un programme d'activités varié est proposé autour d'un thème : bricolage, cuisine, sport, grand jeu, randonnées, sortie extérieures. Une sieste est proposée aux petits (prévoir plaid) ou temps calme pour les plus grands (jeux calmes, leçons...).

Quand ? Le matin de 9h00 à 12h00

(3.85 € ou 3.95 € tarifs commune / 5,90€ ou 6,00€ tarifs hors commune)

9h : début du temps animé (arrivée de 8h50 à 9h00)

12h : début du repas (départ/arrivée de 11h50 à 12h00)

L'après-midi de 13h30 à 17h00

(3.85 € ou 3.95 € tarifs commune / 5,90€ ou 6,00€ tarifs hors commune)

13h30 : début du temps animé (arrivée/départ de 13h20 à 13h30)

17h : fin du temps animé (départ de 17h00 à 17h10)

Où ? Au Pôle Enfance + sorties à l'extérieur

=> Services associés - Accueil péri vacances

Accueil : Matin de 7h30 à 9h00 et soir de 17h00 à 18h30 sur inscription. 1,85€ ou 1,75€ (si non imposable) matin ou soir.

Repas : Repas fourni par la Maison d'Accueil Pierre Guicheney servi au Pôle Enfance de 12h à 13h30 à 4,10€ le repas sur inscription.

Contact : Mélina Guesnerie au 02.43.90.98.32
ou 06.20.82.46.28
accueilloisirsirsbourgneuf.la.foret@orange.fr



• Les activités extrascolaires

Pendant les vacances scolaires

=> Jeunesse CM2-3ème

Qui ?



Pour les enfants et adolescents du CM2 à la 3ème.

Sur inscription auprès de Yann Daoudal par mail.

Envoi des informations par mail.

Quoi et Quand ?



Activités régulières durant les vacances scolaires, ou ponctuellement en périodes scolaires.

Où ?

Au Pôle Enfance, dans certaines salles communales et à l'extérieur de la commune.



Contact : Yann Daoudal au 06.20.82.46.36

ou animation.bourgneuf.la.foret@orange.fr

=> Argent de Poche - Dispositif Laval Agglomération

Qui ? Pour les jeunes ayant entre 16 et 18 ans.

Sur inscription auprès du secrétariat, en mairie.



Quoi et Quand ? Durant les vacances scolaires.

Pour réalisation de missions rémunérées de 4 demi-journées dans les différents services de la commune, selon les besoins.

Contact : accueilmairiebourgneuf.la.foret@orange.fr ou 02.43.37.71.08



La médiathèque pour tous

Qui ? Ouvert à tout public de 0 à 99 ans et plus ! Les enfants sont sous la responsabilité de leurs parents.

Quoi ? La Médiathèque est un vrai lieu de rencontres, d'échanges, de partage où vous pouvez tout aussi bien lire, jouer, apprendre, débattre : un lieu où l'on se sent bien ! De nombreuses activités vous sont proposées tout au long de l'année. Vous pouvez emprunter des livres mais aussi des BD, revues, jeux vidéos avec l'accès à l'ensemble des ouvrages de Laval Agglo via le réseau LaBib . Vous retrouverez un espace d'accueil avec des jeux de société, une console SWITCH et des boissons chaudes. La carte de lecteur donne aussi accès à la Médiathèque Numérique Départementale (livres audio et numériques, films et séries récents, toute la presse ainsi que des formations en ligne).

Quand ? La médiathèque est ouverte aux jours et horaires suivants :

- Le premier lundi du mois de 16h à 18h30 ;
- Le mercredi de 10h à 12h et de 16h à 18h30 ;
- Le vendredi de 16h à 18h30 ;
- Le samedi de 10h à 12h.

Où ? Au 2 rue du stade.



L'équipe : Tara. Elle est aidée par une équipe de bénévoles : Bernard, Chantal, Marylène, Maryse, Carine, Florence, Jacqueline, Bruno, Thérèse, Monique, Madeleine, Marie-Christiane et Michèle.

Vous voulez rejoindre le groupe ? N'hésitez pas à vous faire connaître.

Tarif : L'ensemble des services de la médiathèque est entièrement gratuit et ouvert à tout le monde, y compris l'inscription, les animations et les événements. L'inscription ouvre l'accès à l'emprunt de documents (15 livres, BD, jeux vidéos pour 28 jours renouvelables).

Contact : Téléphone : 02.43.37.76.32

Facebook : @mediatheque.bourgneuflaforet
mediatheque.bourgneuflaforet@orange.fr

Règlement Intérieur

Les modalités d'accès aux services

- Un dossier individuel de l'enfant est à récupérer et à remettre complété en Mairie avec les pièces jointes obligatoires. Ce dossier est à remplir une seule fois par enfant pour toute sa scolarité, à mettre à jour en cas de changement (coordonnées, situation familiale etc ...)
- Votre enfant a moins de 3 ans ? Un rendez-vous avec le responsable des services ou un élu responsable des affaires scolaires est requis
- Votre enfant fait l'objet d'un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) ? Il est nécessaire de prendre contact directement avec le responsable du restaurant scolaire. L'administration de médicaments et la prise en compte de régimes alimentaires spécifiques ne peut se faire que dans le cadre d'un PAI, mis en place par le médecin de l'Education Nationale.
 - ⇒ En cas de régime alimentaire spécifique, si l'enfant déjeune au restaurant scolaire ou au restaurant rattaché à l'ALSH, c'est sous l'entièvre responsabilité du responsable légal. Le personnel de service ne saurait être tenu pour responsable. Si nécessaire, le responsable légal prépare les repas, et les remets le matin sur le lieu du repas, conditionnés dans une boîte hermétique close et clairement identifiée au nom de l'enfant. Ils peuvent être réchauffés dans un four à micro-ondes si nécessaire.
- Votre compte famille est ouvert sur le Portail citoyen dès l'inscription du 1^{er} enfant. Un compte est ouvert pour chaque enfant, une fois son dossier individuel complet.
- Votre enfant a accès aux services périscolaires et extrascolaires, selon les modalités d'inscription et les horaires décrits dans le livret. En cas de manquement au règlement des pénalités peuvent être appliquées : (voir tableau)

Activités	Délai d'inscription	Demande d'inscription hors délai *	Désistement hors délai*	Absent sans prévenir*	Présent sans prévenir*
Sports périscolaires	Jeudi soir minuit pour toute la semaine suivante	Refusée. Si besoin votre enfant peut être accueilli au pôle enfance. Vous pouvez inscrire votre enfant pour les semaines suivantes	Activité réservée = activité facturée	Activité réservée = activité facturée	Cela n'arrive pas : votre enfant reste au pôle enfance ou ne participe pas à l'activité
Mercredi Péri matin Activité Matin Repas Activité Après-midi Activité Après-midi Péri soir	Jeudi soir minuit pour toute la semaine suivante	Etudiée. Acceptée sous réserve de place disponible. Avec pénalité	Activité réservée = activité facturée	Activité réservée = activité facturée	Activité facturée + pénalité du montant de l'accueil
Croq loisirs -Péri matin -Matin -Midi -Après-midi -Péri soir	Jeudi soir minuit, 10 jours avant le démarrage de l'accueil ou des vacances	Etudiée. Acceptée sous réserve de place disponible. Avec pénalité	Activité réservée = activité facturée	Activité réservée = activité facturée	Activité facturée + pénalité du montant de l'accueil
Restaurant scolaire	La veille 13h pour le lendemain	Acceptée Repas facturé au prix normal (selon QF) + une pénalité au prix d'un repas QF > 1000€	Repas réservé = repas facturé	Repas réservé = repas facturé	Repas facturé au prix normal (selon QF) + une pénalité au prix d'un repas QF > 1000€

* En dehors de circonstances justifiées

• Votre fréquentation peut être régulière ou occasionnelle

• En cas de retard, selon l'accueil concerné :

⇒ L'accès à l'accueil peut être compromis ;

⇒ Votre enfant peut être comptabilisé comme présent sur le temps d'accueil suivant ;

⇒ Une pénalité du montant de l'accueil concerné peut être appliquée.

Le fonctionnement des services

L'équipe d'animation est en charge de la surveillance des enfants, de l'encadrement des enfants dans les temps d'activité ou de service, du pointage des enfants sur les différents temps et de veiller au respect des différentes règles de fonctionnement et de vie.

L'ensemble des modalités d'accès aux services est présenté dans ce livret (horaires, conditions d'accès ...).

Par ailleurs le « guide de bonne conduite et règles de vie des services périscolaires » vous est remis en début d'année scolaire. L'attestation de lecture, signée est à retourner en mairie.

Ces documents sont présentés en Conseil Municipal à chaque début d'année scolaire. Les modifications de règlement intérieur font l'objet d'une délibération.

En cas de non-respect des règles de vie et de fonctionnement par l'enfant ou les responsables légaux, selon la fréquence et l'importance des manquements, vous pourrez faire l'objet d'un rappel à la règle de la part du responsable du service, d'un avertissement ou d'une exclusion temporaire ou définitive des services, après entrevue avec le Maire ou l'Adjoint en charge de l'Enfance ou de la Jeunesse.

La facturation

- Les tarifs sont fixés chaque année par délibération du Conseil Municipal ;
- Pour bénéficier des tarifs différenciés, vous fournirez vos avis d'imposition et quotient familial ;
- Les factures sont envoyées en fin de mois ;
- Le règlement est à effectuer à la trésorerie de Laval ;

Vous pouvez payer par chèque, espèces, bons CAF/MSA, prélèvement automatique, virement via le site internet

«<https://www.payfip.gouv.fr> ».

Les responsabilités et Assurance

- Les enfants doivent être accompagnés jusqu'à l'intérieur du local lorsque vous les confiez à l'animateur ;
- Les enfants ne peuvent quitter seuls un service sans l'autorisation d'un responsable légal ;
- Toute personne, autre que les responsables légaux, venant chercher votre enfant, doit avoir été signifiée sur la fiche d'inscription via le Portail Citoyen ;
- La Mairie assure les conséquences des dommages que ses agents pourraient causés par inadvertance aux enfants. Les parents doivent assurer leurs enfants pour les dommages qu'ils pourraient causer aux tiers ;
- La famille met à jour les informations du dossier individuel de l'enfant sur le Portail Citoyen et tient informée la Mairie de tout changement important.

En cas de difficulté ou de situation particulière, les familles informent la Mairie.

Responsables des services et élus se tiennent disponibles pour vous rencontrer si besoin.



Infos pratiques

* Qui contacter ? Petit rappel

- ⇒ Lucie Chudeau : 06.20.82.39.56 Accueil 3 - 11 ans (péri)
- ⇒ Mélina Guesnerie : 06.20.82.46.28 Croq'Loisirs
- ⇒ Yann Daoudal : 06.20.82.46.36 Jeunesse, Sports
- ⇒ Audrey Rouillon : 06.13.70.00.29 Restaurant scolaire
- ⇒ Mairie : 02.43.37.71.08



* En savoir plus ?

⇒ Sur le site internet

www.lebourgneuflaforet.fr

- Projet éducatif de Territoire,
- Menus du restaurant scolaire,
- Photos,
- Pas à pas inscriptions Portail Citoyen,



⇒ sur la page facebook de la Commune : [@lebourgneuflaforet](https://www.facebook.com/@lebourgneuflaforet)

